

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	54 (1925)
<b>Heft:</b>	13
<b>Rubrik:</b>	Société des institutrices

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Département de l'Instruction publique

Textes d'auteurs à l'étude pour les examens du brevet en 1926.

La Direction de l'Instruction publique fait connaître que la commission des études a choisi les œuvres suivantes d'auteurs classiques, sur lesquelles les candidats aux épreuves de 1926, pour l'obtention et le renouvellement du brevet primaire, seront appelés à donner une appréciation raisonnée :

### A. Pour la section française :

I. *Obtention* : 1<sup>o</sup> Molière, Les Précieuses ridicules ; 2<sup>o</sup> Racine, Iphigénie.

II. *Renouvellement* : 1<sup>o</sup> La Bruyère, Caractères et Portraits ; 2<sup>o</sup> Musset, Poésies choisies.

Pour les quatre ouvrages, édition et librairie Hatier, rue d'Assas, 8, Paris.

### B. Pour la section allemande :

I. *Bei der Patentprüfung* : 1<sup>o</sup> Schiller, Die Braut von Messina ; 2<sup>o</sup> Lessing, Minna von Barnhelm.

II. *Bei der Erneuerungsprüfung* : 1<sup>o</sup> Gotthelf, Uli, der Knecht ; 2<sup>o</sup> Riehl, Burg Neideck.

N.-B. — Les œuvres indiquées sont en vente à la librairie de Saint-Paul, à Fribourg.

Fribourg, le 29 septembre 1925.

*Le Conseiller d'Etat, Directeur,*

GEORGES PYTHON.

## SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

**Réunions mensuelles.** — A *Fribourg* : Jeudi, 19 novembre, à 2 h. ½, à la Villa Miséricorde.

*A Bulle* : Jeudi, 12 novembre, à 2 h. ½, à l'Ecole ménagère.

*A Romont* : Jeudi, 26 novembre, à 2 h. ½, à l'Ecole ménagère.

---

*Le Professeur.* — Jeannot, pourquoi ne peignez-vous pas vos cheveux ?

*Jeannot.* — Parce que je n'ai pas de peigne.

*Le Professeur.* — Pourquoi ne demandez-vous pas à vos parents de vous en acheter un ?

*Jeannot.* — Parce qu'alors il faudrait que je me peigne.